

<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>	<b>CONDUITE DE PRODUCTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION</b>	
<b>DOMAINE</b>	<b>AGRICULTURE VITICULTURE</b> Maraîchage, Cultures pérennes	
<b>OBJECTIFS DE LA FORMATION</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>PREREQUIS</b>
<p>Le titulaire du certificat de spécialisation option <b>Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation</b> est capable de réaliser les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il conçoit, développe et gère l'installation ou la reconversion d'une exploitation en agriculture biologique</li> <li>- Il met en œuvre une production en respectant les cahiers des charges de l'agriculture biologique et éventuellement ceux relatifs à l'origine des productions (AOC, IGP...)</li> <li>- Il peut assurer une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant les produits biologiques dans le respect de la réglementation en vigueur et des impératifs commerciaux.</li> <li>- Il peut exercer une activité créatrice de valeur ajoutée par la vente directe des produits biologiques issus de son exploitation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandeur d'emploi</b></li> <li>• <b>Agriculteur, viticulteur</b></li> <li>• <b>Salarié en poste ou nouvel entrant sur l'exploitation</b></li> <li>• <b>Technicien agricole,</b></li> </ul>	<p>Le <b>certificat de spécialisation « conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation »</b> est accessible aux candidats titulaires d'un brevet professionnel, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien agricole, ou sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives</p> <p>En parcours parallèle, il est proposé le <b>Certificat de Capacité Technique Agricole et Rurale (CCTAR)</b> destiné principalement à un public issu de formation non-agricole et qui souhaite s'installer. Le CCTAR permet de prétendre aux aides à l'installation.</p>
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un système de production et respect de la réglementation et les principes de l'agriculture biologique</li> <li>• Mise en œuvre des techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique</li> <li>• Analyse des résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et mesure des conséquences d'une conversion</li> <li>• Transformation et mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation et respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale</li> </ul>		
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<b>MODALITES D'EVALUATION</b> <b>DIPLÔME ou TITRE délivré</b>	
<p>Apports de connaissances : formateurs et enseignants, professionnels, experts, témoins</p> <p>Visites d'exploitation et travail sur cas concrets</p> <p>Alternance avec une exploitation agricole</p>	<p><b>CERTIFICAT DE SPECIALISATION</b> <b>Niveau IV</b> du Ministère chargé de l'Agriculture en <u>parcours parallèle</u> :</p> <p><b>Certificat de Capacité Technique Agricole et Rurale (CCTAR)</b> <b>Niveau IV</b></p>	
<b>DUREE</b>	<b>PERIODES</b>	<b>LIEU DE LA FORMATION</b>
<b>780 heures (dont 140 heures en entreprise)</b> <b>Parcours modulaires</b>	Du 23 janvier 2019 au 4 juillet 2019	<b>MFR DU LIBOURNAIS, 29 rue Pierre Benoit à Libourne</b>
<b>CONTACTS</b>	<b>FINANCEMENT et STATUTS</b>	
MFR du Libournais 05 57 56 08 80	Nous consulter	
<b>CONDITIONS D'ACCUEIL</b>		
Restauration et hébergement possibles à proximité du Centre de Formation de Libourne		